Commune de SOURSAC (19)

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de SOURSAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté n°2021-32 pris par M le Maire de SOURSAC du 10 août 2021, une enquête publique est ouverte en vue de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de SOURSAC.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de SOURSAC pendant la période du 4 octobre 2021 au 18 octobre 2021 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux heures et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Corrèze (https://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques).

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de SOURSAC ;
- Soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur en mairie de SOURSAC ;
- Soit par courriel : mairie.soursac@wanadoo.fr
- Soit directement au commissaire-enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de SOURSAC :
    - Le 04 octobre 2021, de 10 heures à 12 heures
    - Le 18 octobre 2021, de 15 heures à 17 heures.

Par décision du 03 août 2021 de M le Président du Tribunal Administratif de LIMOGES, M Pierre CHAMMARD est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M le Maire de SOURSAC le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressé à Mme la Préfète de la Corrèze et à M le Président du Tribunal Administratif de LIMOGES.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de SOURSAC tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la commune de SOURSAC (tel. : 05 55 27 52 61 / mail : mairie.soursac@wanadoo.fr).

Le Maire, Serge GUILLAUME